

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 décembre 1957.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la défense des régions sahariennes.

PRÉSENTÉE

Par M. Michel DEBRÉ,

les membres du groupe des Républicains sociaux (1) et rattachés (2) et les membres du groupe du Rassemblement d'Outre-Mer (3)

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission de la défense nationale.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Commission de la défense nationale de l'Assemblée de l'Union française vient d'adopter à l'unanimité le rapport de M. Guiter, fait sur une proposition de plusieurs de ses col-

(1) Ce groupe est composé de : MM. Philippe d'Argenlieu, Jean Bertaud, Bouquerel, Bousch, Boutonnat, Chapalain, Robert Chevalier, Marcel Dassault, Michel Debré, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Jean Doussot, Yves Estève, de Geoffre, Houcke, Kalb, Ralijaona Laingo, Le Bassier, Le Bot, Liot, Meillon, Edmond Michelet, de Montalembert, Pidoux de La Maduère, Plazanet, de Pontbriand, Rabouin, Radius, Repiquet, Teisseire, Zussy.

(2) *Rattachés administrativement* : MM. Hoeffel, Maillot.

(3) Ce groupe est composé de : MM. Robert Aubé, Jules Castellani, Fillon, Gaston Fourrier, Hassan Gouled, Jean Michelin, Raymond Susset, Tardrew.

lègues et de lui-même, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie et de la Libye : 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles.

Cette initiative de l'Assemblée de l'Union Française apparaît comme particulièrement opportune au moment où l'on constate que la rébellion algérienne, tenue en échec dans le Nord, tend à se développer vers le Sud.

Il n'est pas douteux que les pays voisins fournissent leur aide de différentes manières à cette extension du conflit, et les tout récents événements visant les territoires espagnols du Sahara montrent assez les dangers d'une telle situation.

Il appartient au Conseil de la République, s'inspirant des judicieuses observations des Conseillers de l'Union française, d'inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires, tant dans le domaine militaire que sur le plan diplomatique, pour faire face à ces inquiétants développements.

C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement :

1° A renforcer militairement le contrôle des frontières en dotant les unités sahariennes de moyens aériens de recherche et d'appui, en intensifiant le recrutement des groupes nomades de supplétiifs et en créant une force d'intervention aéroportée;

2° A assurer, sous la responsabilité des autorités militaires, la protection des installations et des exploitations pétrolières ou minières;

3° A inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain et tunisien à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles.

4° A publier un livre jaune destiné à décrire objectivement l'aide directe et indirecte du Gouvernement tunisien à la rébellion.